

2. Dans le cas de la négative, quels sont les détails du projet et quand le réalisera-t-on?

Réponse: 1. Le gouvernement n'a pas donné à la Commission de la capitale nationale instruction d'abandonner le projet d'acquisition de biens et d'amélioration des immeubles sur la promenade Sussex.

2. Des plans détaillés n'ont pas été élaborés. La Commission de la capitale nationale a dû consacrer son attention à des questions de priorité supérieure dans l'aménagement d'Ottawa et de la capitale nationale.

On nettoie un certain nombre d'immeubles existant déjà, on peint et on effectue d'autres améliorations de ce genre à l'extérieur, pour donner une apparence convenable à ces immeubles que possède le gouvernement.

Par conséquent, on n'effectue pas de grands changements structuraux à l'intérieur des immeubles, à l'heure actuelle, en partie à cause d'engagements considérables de capitaux dans la construction de nouveaux immeubles et la réalisation d'autres améliorations dans la capitale.

OTTAWA—«RICHMOND LANDING»

Question n° 1108—M. Nugent:

1. A-t-on abandonné les plans pour la reconstitution de Richmond Landing au pied de la chute de la Chaudière, dans la ville d'Ottawa? Si oui, pourquoi?

2. Sinon, quels sont les détails de ces plans et quand peut-on s'attendre à leur exécution?

Réponse: 1. Non.

2. On n'a pas préparé de plans de détail, mais d'une façon générale, on prévoit la création d'un village qui ressemblera à celui qui existait vers 1830, au pied des rapides—et qui sera intégré à un parc. Tous ces travaux doivent se rattacher aux nouveaux projets de construction aux Lebreton Flats.

BARNEY'S-RIVER (N.-É.)—BUREAU DE POSTE

Question n° 1113—M. MacEwan:

1. Le ministre des Postes a-t-il reçu une requête de la part des usagers du bureau de poste de Barney's-River (N.-É.), le priant de laisser subsister ce bureau de poste à cet endroit?

2. Quel est le nombre total d'usagers et combien d'eux ont signé la requête?

3. Quand peut-on s'attendre à une décision à ce sujet?

L'hon. M. Nicholson: 1. Oui.

2. Aux fins de la poste, les renseignements de ce genre sont recueillis d'après le nombre de chefs de famille. Ce bureau de poste en dessert 61. La pétition renfermait 69 signatures. Dans certains cas, plus d'un membre de la même famille l'avait signée.

3. Dès que sera terminée l'enquête actuellement en cours.

[M. Nugent.]

AVONDALE-STATION (N.-É.)—BUREAU DE POSTE

Question n° 1114—M. MacEwan:

1. Un questionnaire a-t-il été mis en circulation parmi les usagers du bureau de poste d'Avondale-Station, comté de Pictou (N.-É.), en 1963?

2. Quel est le nombre total d'usagers de ce bureau de poste?

3. Combien d'usagers de ce bureau de poste ont opté pour la continuation du service à ce bureau de poste?

4. Combien se sont déclarés en faveur d'un changement?

L'hon. M. Nicholson: 1. Oui.

2. Aux fins de la poste, les renseignements de ce genre sont recueillis d'après le nombre de chefs de famille. Ce bureau de poste en dessert 87.

3. 48 chefs de famille.

4. 30 chefs de famille.

NOTA: Neuf chefs de famille n'ont exprimé aucune opinion.

(Texte)

LE DIFFÉREND ENTRE LA MALAISIE ET L'INDONÉSIE

Question n° 1118—M. Latulippe:

1. Les services diplomatiques canadiens sont-ils intervenus à date, de quelque façon que ce soit, dans le différend entre la Malaisie et l'Indonésie? Dans l'affirmative, a) de quelle façon, b) à quel titre, c) quelle était la nature générale de l'intervention?

2. Le Canada a-t-il un représentant diplomatique permanent à Kuala-Lumpur qui s'occupe spécifiquement du différend entre la Malaisie et l'Indonésie? Dans l'affirmative, a) qui est-ce, b) depuis quand, c) quelles sont ses fonctions et prérogatives?

3. Sinon, au haut-commissariat canadien en Malaisie, qui s'occupe de faire connaître l'opinion et l'attitude du gouvernement canadien à ce sujet?

4. Les États-Unis ont-ils fait des représentations diplomatiques auprès du ministère des Affaires extérieures du Canada au sujet de ce différend? Dans l'affirmative, a) qui au nom des États-Unis s'est chargé de ces représentations, b) quelle en était la nature générale?

5. Le président des Philippines a-t-il fait des représentations diplomatiques auprès du gouvernement à ce sujet? Dans l'affirmative, a) quelle en était la substance, b) quelle fut la réponse canadienne?

6. M. Salvador Lopez, envoyé spécial du président des Philippines et médiateur dans le différend entre la Malaisie et l'Indonésie a-t-il fait quelque représentation que ce soit? Dans l'affirmative, a) quelle en fut la teneur, b) quelle fut la réponse canadienne?

7. L'Indonésie pour sa part a-t-elle fait des représentations diplomatiques en regard de ce différend? Dans l'affirmative, a) en général, quelle était la nature de ces représentations, b) quelle fut la réponse du gouvernement canadien?

Réponse: 1. La dispute actuelle entre l'Indonésie et la Malaisie a fait l'objet de discussions entre les autorités canadiennes compétentes et les représentants de plusieurs